



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

Projet des règles budgétaires

Propositions de la Fédération des centres de services scolaires du Québec présentées au ministère de l'Éducation

Juin 2025

Publié par La Fédération des centres de services scolaires du Québec

1001, avenue Bégon

Québec (Québec) G1X 3M4

418 651-3220

info@fcssq.quebec

www.fcssq.quebec

Document : 7694

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable de la FCSSQ.

Note - Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	5
IMPACTS SUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES	6
OBLIGATIONS LÉGALES ET ENJEUX OPÉRATIONNELS	7
MAINTIEN DES ACTIFS	8
PROPOSITIONS POUR UNE GESTION BUDGÉTAIRE OPTIMISÉE	10
CONCLUSION	11
RÉSUMÉ DES FAITS SAILLANTS	12

AVANT-PROPOS

La Fédération des centres de services scolaires du Québec (Fédération) existe depuis 1947. Elle regroupe et représente les 60 centres de services scolaires francophones du Québec ainsi que le Centre de services scolaire du Littoral.

Les centres de services scolaires (CSS) veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. La Fédération offre à ses membres des services en relations du travail, en ressources humaines, en développement des compétences, en ressources matérielles et informationnelles, en financement, en transport scolaire, en communications, en formation professionnelle, en services éducatifs aux jeunes et aux adultes ainsi que des services juridiques. Conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), la Fédération coordonne et dirige la négociation des matières nationales sectorielles des conventions collectives.

Au cœur des enjeux du système public d'éducation, la Fédération met son expertise au service de ses membres dans la réalisation de leur mission et met en lumière l'excellence et l'innovation des centres de services scolaires partout au Québec. Elle unit ses membres et partenaires autour d'enjeux communs, dans une perspective de collaboration riche en apprentissages collectifs.

Pour réaliser cette mission, la Fédération s'est donnée comme orientations de :

- **Briller davantage** : être une référence incontournable en éducation.
- **Soutenir davantage** : développer une expertise collective de pointe ainsi qu'une offre de service alignée sur les besoins de ses membres.
- **Rassembler davantage** : fédérer ses membres et rassembler les autres acteurs du réseau pour un système d'éducation performant et de qualité.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le 12 juin 2025, dans le cadre d'une consultation devant se terminer le lendemain, le ministère de l'Éducation a présenté le projet de règles budgétaires de fonctionnement pour les investissements et le transport scolaire des centres de services scolaires. Ce court délai ne permet pas d'effectuer une analyse approfondie des impacts des modifications apportées et de formuler des recommandations. La présente communication présentera donc un survol des impacts appréhendés sur les centres de services scolaires.

Tout d'abord, le moment choisi pour l'annonce des compressions majeures limite considérablement la capacité du réseau scolaire à gérer efficacement l'effectif en personnel, la majorité des embauches ayant déjà été réalisées. L'envoi des règles budgétaires à la veille d'une nouvelle année scolaire, alors que le plan d'effectif adopté ne peut être modifié sans l'accord des syndicats, place le réseau dans une situation délicate. Toute modification des plans des effectifs pourrait entraîner des mises à pied et générer des coûts supplémentaires en raison des clauses de protection salariale prévues aux conventions collectives. Par conséquent, les économies immédiates en sont considérablement restreintes.

De plus, les compressions estimées à plus de 510 M\$ au Québec pourraient bien être supérieures, car elles n'incluent pas l'indexation des dépenses autres que salariales. La Fédération poursuit actuellement ses analyses pour évaluer les impacts de ces nouvelles règles sur les écoles, les centres de formation des adultes et les centres de formation professionnelle.

IMPACTS SUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES

Il apparaît clair que ces coupes auront des conséquences sur l'ensemble des services. Selon l'information préliminaire disponible à ce jour, nous avons la certitude qu'il sera impossible de préserver l'intégrité des services directs offerts aux élèves. Il est d'ailleurs inévitable que ces coupes budgétaires compromettent sérieusement la capacité des CSS à atteindre les cibles inscrites dans leur plan d'engagement vers la réussite (PEVR), ainsi que celles définies par le Ministère dans son plan stratégique.

L'ampleur inédite des compressions annoncées exige une rationalisation sans précédent et aucune option ne peut être écartée. Dans la plupart des CSS, même une abolition complète des services dits administratifs ne permettrait de réaliser que partiellement (estimation à ce jour entre 50 % à 60 %) l'effort budgétaire exigé pour l'année 2025-2026.

Avec environ 80 % du budget consacré à la rémunération du personnel, les CSS disposent, à ce jour, de peu de marge de manœuvre pour absorber les compressions exigées pour les 12 prochains mois. Les 20 % restants incluent notamment des frais incompressibles comme la consommation énergétique et le transport scolaire. Il convient de souligner que les CSS, avec des frais d'administration d'environ 5 %, figurent déjà parmi les organisations les plus efficaces dans le secteur public et parapublic.

Bien que les budgets alloués par le gouvernement aient augmenté de manière significative (58 %) depuis 2018 pour offrir de nouveaux services, cette hausse a principalement servi à couvrir l'inflation (22,6 % depuis 2018) et les nouvelles obligations découlant des conventions collectives. L'inflation et l'augmentation du nombre d'élèves ont également eu un impact majeur sur les dépenses, limitant encore davantage la flexibilité budgétaire des CSS.

OBLIGATIONS LÉGALES ET ENJEUX OPÉRATIONNELS

Les CSS ont l'obligation légale d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les élèves inscrits sur leur territoire. Contrairement à d'autres réseaux tels que collégial ou universitaire, les CSS ne peuvent pas recourir à des listes d'attente ou plafonner leur offre de service. La mise en place de mesures d'économie d'envergure risque de provoquer un recul important sur les avancées des dernières années en matière de développement et d'innovation dans plusieurs sphères de gestion et en matière de réussite des élèves.

Ces compressions s'ajoutent à d'autres enjeux importants tels que la pénurie de main-d'œuvre et le gel des embauches. Elles ont un impact direct sur la mobilisation du personnel, sur sa perception de sa capacité à répondre aux attentes gouvernementales, de la population de même que sur la rétention du personnel. Cela pourrait entraîner des tensions au sein du réseau et provoquer de vives réactions de la part du public.

MAINTIEN DES ACTIFS

Au cours des dernières années, le gouvernement a fait de l'amélioration de l'état des infrastructures une priorité. Malgré les importants efforts budgétaires, le budget du gouvernement du Québec pour 2025-2026 prévoit une augmentation non négligeable des investissements pour le maintien du parc immobilier, soit un total de 1,876 M\$.

Néanmoins, une analyse plus fine des règles budgétaires pour 2025-2026 montre une diminution importante des sommes allouées dans le cadre des règles en maintien d'actif. En 2024-2025, 1 452,63 M\$ sont accordés. Cette année, les investissements sont limités à 499,58 M\$, soit un écart de 953,60 M\$ (tableau 1).

Tableau 1 Allocations budgétaires dans les CSS/CS

		2023-2024	2024-2025	2025-2026	Écarts
		M\$	M\$	M\$	M\$
50 621	Maintien des bâtiments	979,69	483,45	100,00	(483,45)
50 621	Maintien des bâtiments (annonce pluriannuelle)	259,28	259,28	259,28	-
50 622	Résorption du déficit de maintien	473,61	100,00	-	(100,00)
50 624	Réfection et transformation des bâtiments	149,29	134,90	140,30	5,40
50 627	Travaux prioritaires pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité des personnes ou l'intégrité du bâtiment ou du service	-	475,00	-	(475,00)
	Total pour le maintien d'actif règles budgétaires	1861,87	1452,63	499,58	(953,05)

Il s'agit tout à la fois d'une diminution importante du financement accordé aux nouveaux projets et d'un profond changement des pratiques. En effet, plusieurs projets prennent parfois plus d'une année avant d'être déployés en raison de la complexité des chantiers et des divers délais d'approbation. Depuis la pandémie, de grands arrérages de dépenses se sont accumulés et les sommes non dépensées pendant une année pouvaient être utilisées durant les années subséquentes, favorisant un rattrapage qui contribue à l'amélioration de l'état du parc immobilier.

Cette situation mérite d'être clarifiée afin que les CSS puissent poursuivre leurs travaux qui visent à améliorer l'état du parc immobilier et à prévenir sa détérioration.

PROPOSITIONS POUR UNE GESTION BUDGÉTAIRE OPTIMISÉE

Les membres que représente la Fédération comprennent les défis financiers auxquels la province est confrontée et sont prêts à collaborer pour se rapprocher le plus possible des cibles de compressions à atteindre. Toutefois, cette collaboration nécessitera des outils adaptés, un soutien tant politique qu'administratif, ainsi qu'une meilleure **prévisibilité**. L'atteinte des cibles pourrait notamment s'effectuer sur plus d'une année scolaire par exemple.

Une **flexibilité** accrue dans les règles budgétaires pourrait également permettre de dégager des économies importantes, notamment dans les projets d'infrastructures, tout en préservant la qualité du parc immobilier. Par exemple, la transférabilité des sommes liées aux mesures 50624 et 50621 pourrait constituer une amélioration concrète.

Une refonte des encadrements financiers des CSS est indispensable pour optimiser les dépenses. Plusieurs règles actuelles, notamment celles liées aux mesures dédiées ou protégées, devront être révisées pour permettre une utilisation des fonds qui répond aux besoins réels du réseau. Ces fonds, dans le contexte actuel, serviront principalement à combler les déficits engendrés par l'inadéquation entre le budget et les coûts systémiques.

CONCLUSION

La Fédération réitère son désir de collaborer avec le ministère de l'Éducation afin de soutenir la mission fondamentale du réseau public de l'éducation au Québec et de surmonter ces défis qui se présentent devant nous.

Elle souhaite que des assouplissements soient apportés aux règles budgétaires pour permettre une gestion plus efficace, adaptée aux réalités actuelles afin de répondre aux besoins des élèves, sans compromettre leur réussite ou la qualité des services offerts. La collaboration et une approche concertée entre le Ministère et son réseau seront essentielles pour parvenir à l'atteinte des objectifs communs, financiers et de réussite éducative.

RÉSUMÉ DES FAITS SAILLANTS

- Compressions majeures, conséquences majeures : plus de 510 M\$ en coupes au niveau provincial, qui impactent l'ensemble des services offerts par un CSS que ce soit les services administratifs, les écoles, les centres de formation professionnelle et les centres de formation générale pour les adultes.
- Impact sur les services aux élèves : impossibilité de préserver l'intégrité des services directs aux élèves en fonction des balises énoncées à ce jour.
- Même une réduction complète des services dits administratifs ne permettrait de réaliser que 50 % à 60 % des économies attendues pour l'année 2025-2026.
- Contraintes budgétaires : 80 % des fonds consacrés à la rémunération et seulement 20 % pour les autres dépenses, dont certaines sont incompressibles (consommation énergétique, transport scolaire, service de la dette, etc.).
- Augmentation des budgets depuis 2018 : une hausse de 58 %, mais largement absorbée par l'inflation (22,6 %) et les nouvelles obligations liées aux conventions collectives.
- Toute modification des plans des effectifs (à la mi-juin) pourrait entraîner des mises à pied et générer des coûts supplémentaires en raison des clauses de protection salariale prévues aux conventions collectives.
- Obligations légales : les CSS doivent instruire, socialiser et qualifier tous les élèves, sans possibilité de listes d'attente.
- Enjeux opérationnels : pénurie de main-d'œuvre, gel des embauches et demandes accrues au réseau affectent la mobilisation et la rétention du personnel.
- Réactions anticipées : risques de vives réactions publiques. Nécessité de soutien administratif et politique pour passer à travers cette crise ensemble.
- La FCSSQ réaffirme son engagement envers la mission éducative du réseau de l'éducation public au Québec et appelle à une collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation pour adapter les règles budgétaires et garantir la réussite des élèves malgré les défis financiers.